



■ Commission Action Sociale

Accueil des enfants en Accueil Périscolaire et Centre de Loisirs

Lors de sa création, en décembre 2002, la Communauté de Communes Médullienne a décidé d'exercer la compétence « Action sociale » dans laquelle sont inclus les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), les structures multi accueils (crèche) et les haltes-garderies.

Ce service n'est pas un service public mais un service au public, non obligatoire, dont le contenu est décidé par le Conseil Communautaire en fonction des moyens mis à disposition :

- Moyens financiers
- Moyens humains
- Moyens matériels

La démographie du territoire est en augmentation continue, mais les moyens financiers et les moyens matériels sont en stagnation voire en diminution. (en particulier désengagement de la CAF de la Gironde).

Pour éviter toute ambiguïté lors de l'attribu-

tion de places dans ses structures d'accueil, la Communauté, depuis plusieurs années, a demandé aux délégués d'appliquer les critères d'accueil définis par elle : critères d'accueil « petite enfance » et critères d'accueil « enfance-jeunesse ».

La publication de la nouvelle procédure d'accueil « enfance-jeunesse » dans les ALSH a jeté un certain émoi parmi les parents.

Pour éviter au mieux des problèmes rencontrés sur plusieurs centres et en particulier au Centre de Loisirs du Porge, la procédure a été révisée et les critères sont déclinés plus précisément en fonction des types d'accueil (APS, CL).

Ne pouvant répondre à toute la demande, l'application de critères d'accueil est le moyen qui permet d'être le plus juste et de respecter la volonté de la CdC d'assurer un service de qualité.

49E67734.xp

www.kiabi.com

KIABI 100% de vie

AVENSAN

KIABI AVENSAN/CASTELNAU
ouvert du lundi au samedi 9h30-19h

la mode à petits prix **KIABI**